



Conseil des arts Canada Council  
du Canada for the Arts

# FAÇONNER UN NOUVEL AVENIR

PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

## AU SUJET DU CONSEIL DES ARTS

Le Conseil des arts du Canada est l'organisme national de soutien aux arts du Canada. Nous favorisons l'excellence artistique et la défendons afin que les Canadiennes et Canadiens participent à une vie culturelle riche et en apprécient les bienfaits. En 2014-15, nous avons investi 155,1 millions de dollars dans la création artistique et l'innovation avec nos subventions, nos prix et nos paiements. Nous dirigeons également des projets de recherche, organisons des activités et travaillons en partenariat, afin de faire progresser le secteur artistique et de bien ancrer les arts au cœur des communautés de l'ensemble du pays. Relevant du Conseil des arts, la Commission canadienne pour l'UNESCO fait la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO, afin de contribuer à un avenir de paix, d'équité et de viabilité pour les Canadiens. La Banque d'art du Conseil des arts fait la prestation de programmes de location d'œuvres d'art contemporain et aide à faire avancer l'engagement du public envers les arts.

Le 26 avril, 2016

Conseil des arts du Canada  
150, rue Elgin,  
C.P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
Canada

[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)



# INTRODUCTION

## LES ARTS : UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE NOTRE APPARTENANCE

L'art et la culture constituent des éléments fondamentaux de notre appartenance à une communauté, à une nation, à un pays, à une société et à l'humanité elle-même.

Sur le plan individuel, l'art peut joindre et toucher les plus seuls et les plus isolés d'entre nous. L'art peut apaiser en temps de deuil, nous aider à trouver notre voix ou nous ouvrir des horizons auparavant inimaginables. L'art, c'est également une façon de se réunir pour célébrer et partager des expériences qui nous permettent d'échapper aux contraintes du quotidien en explorant l'imaginaire qui prolonge, complète et influence nos vies.

Grâce à leurs visions créatives, à leurs façons d'exprimer l'espoir, à leurs remises en question de nos certitudes et à leurs critiques du statu quo, les artistes jouent un rôle essentiel pour que nous puissions comprendre et mieux relever les défis complexes de notre époque. Qu'il s'agisse d'aider des réfugiés à se sentir les bienvenus ou d'attirer l'attention sur les facteurs et les conséquences des changements climatiques, nos artistes et nos créateurs nous interpellent et nous inspirent. Ils stimulent en nous de nouvelles réflexions qui se traduisent souvent dans l'action.

## Le financement public des arts

La création et le partage de l'art sont des activités humaines irrépessibles et fondatrices depuis l'aube de l'humanité, et cela, peu importe les événements que traversent nos sociétés.

Dans une société démocratique, le financement public des arts poursuit de nombreuses visées.

Les visées pragmatiques et mesurables avancées pour justifier des investissements publics mettent en valeur les multiples contributions du secteur des arts au développement économique, à l'exportation, à la création d'emplois, au bien-être collectif et à la résilience des communautés. Dans l'économie du 21<sup>e</sup> siècle, le secteur des arts est aussi partie prenante d'un écosystème fertile pour l'innovation. Tous ces objectifs de politiques publiques s'additionnent aux qualités intrinsèques de la création et du partage de l'art.

Ultimement, les gouvernements financent les arts pour atteindre des objectifs de développement humain. Si nous voulons une société créative, altruiste, résiliente et prospère où chacun peut s'exprimer pleinement et librement, il faut encourager l'engagement le plus authentique et le plus général des citoyens envers les arts, la culture et le patrimoine.

Le financement public des arts ne repose donc pas simplement sur des impératifs financiers à court terme – même si on ne peut pas nier leur importance. Ce financement sert à bâtir la société dans laquelle nous voulons vivre.

En annonçant, le 22 mars 2016, le doublement du budget du Conseil des arts du Canada sur une période de cinq ans, le gouvernement du Canada a ouvert la voie à une véritable renaissance artistique dont les retombées seront multiples et tangibles, dont les Canadiennes et Canadiens seront les premiers bénéficiaires et dont le rayonnement s'étendra bien au-delà de nos frontières.

Ce réinvestissement visionnaire augmentera la portée de toutes les interventions du Conseil, qu'elles prennent la forme de subventions, de prix d'excellence ou de partenariats au service du développement et du partage des arts professionnels.

## LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Depuis sa création, en 1957, le Conseil fait la promotion de l'excellence artistique, l'encourage, la repère et la finance. Il contribue à offrir de meilleures conditions pour la création professionnelle d'un bout à l'autre du pays. Il est aussi responsable de développer la connaissance et l'appréciation des arts par les Canadiens. Les retombées de son action sont concrètes et se traduisent par la grande qualité et la diversité des œuvres et des propositions artistiques et littéraires auxquelles les Canadiens ont accès et qui sont aussi appréciées à l'échelle internationale.



**Avec son Plan stratégique 2016-2021, le Conseil propose une vision pour l'avenir du secteur des arts au Canada.**

Aujourd'hui, notre pays est très différent de ce qu'il était en 1957. L'évolution démographique, la mondialisation des

échanges, l'omniprésence des technologies numériques dans nos vies individuelles et dans nos interactions sociales, la redéfinition nécessaire et urgente des relations entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada, ainsi que les aspirations de la jeunesse actuelle sont les moteurs de la transformation profonde et continue du Canada et de sa compréhension même de son passé, de son présent et de son avenir.

Avec son Plan stratégique 2016-2021, le Conseil propose une vision pour l'avenir du secteur des arts au Canada. C'est par le fait même, une vision de l'avenir de notre pays, une vision qui tient compte des mutations sociales qui s'y produisent et de la volonté de préserver les valeurs communes qui nous définissent.



**Le doublement du budget du Conseil des arts a ouvert la voie à une véritable renaissance artistique.**

## LA VISION POUR 2021

D'ici 2021, les artistes et les organismes artistiques canadiens seront en mesure de faire connaître leurs œuvres à beaucoup plus de gens, notamment aux jeunes publics, et cela en personne, par leurs publications, dans les cinémas, les galeries d'art, théâtres et espaces publics, sur internet et par le biais des appareils mobiles.

Les artistes et les organismes artistiques pourront compter sur davantage de ressources pour expérimenter et assumer les risques artistiques qui permettent de créer et de partager des œuvres d'un très haut niveau d'excellence, aux échelles régionale, nationale et internationale.

Le Conseil va encourager les jeunes artistes, en particulier, à maîtriser leurs formes d'art et à inventer de nouvelles approches de travail au service de la création et de la diffusion artistiques.

Les artistes et les auteurs seront mieux reconnus et mieux rétribués pour leur travail, notamment en matière de compensation faite aux auteurs dont les œuvres sont à la disposition des Canadiens dans les bibliothèques publiques de tout le pays.

Pour le Conseil des arts du Canada, la primauté de l'expression artistique et l'autodétermination culturelle des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont au cœur de la nouvelle relation à développer entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. Dans tout le pays, les citoyens pourront découvrir et apprécier les créations des artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis comme jamais auparavant.

Les grands organismes artistiques du Canada seront des modèles de diversité et d'innovation et contribueront à la quête d'excellence et au renouvellement de leurs champs de pratiques artistiques et à la vitalité des villes ou des communautés où ils sont établis. Les programmations et toutes les décisions institutionnelles qui reflètent la diversité du Canada – notamment les citoyens de diverses cultures, les artistes

### Un accent sur l'équité et la jeunesse

Le Canada est l'un des pays les plus diversifiés au monde. Le secteur artistique financé en partie par des fonds publics doit toujours mieux refléter cette diversité.

Le Conseil est fier de ses initiatives passées en matière d'équité et d'inclusion. Ses actions spécifiques en faveur des artistes et des organismes artistiques autochtones ou issus de la diversité culturelle, son engagement soutenu envers les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tout comme ses initiatives plus récentes pour mieux soutenir les artistes handicapés ou sourds, ont aidé à façonner positivement le secteur artistique professionnel que nous connaissons aujourd'hui.

Le Conseil est cependant conscient qu'il y a encore beaucoup à faire. Au cours des cinq prochaines années, il continuera d'être proactif pour s'assurer que tous les artistes ont un accès égal à ses programmes et que tous les Canadiens se sentent représentés dans le paysage artistique de notre pays. Décidé à agir pleinement comme un organisme public de soutien aux arts axé sur l'avenir, le Conseil doit offrir davantage de possibilités à la relève et à la génération émergente. Il doit ainsi mieux accueillir les artistes des générations montantes pour qui l'accès au financement public est trop souvent contraignant et rempli d'embûches inutiles. Le Conseil reconnaît aussi l'importance de soutenir l'engagement des jeunes publics, notamment ceux de l'enfance et de l'adolescence, envers les arts et la littérature d'ici.

L'adaptation du soutien financier aux réalités actuelles et futures, la transmission intergénérationnelle, le mentorat et le développement du leadership feront partie des priorités du Conseil pour soutenir davantage les artistes émergents et les nouveaux publics, car ils sont la clé de l'avenir de notre secteur et de notre société.



handicapés ou sourds, et les communautés de langue officielle en situation minoritaire – vont prospérer et être appréciées par encore plus de Canadiens.

Les organismes de petite et moyenne taille augmenteront leur capacité à créer et à expérimenter grâce à de nouveaux modèles d'affaires et avec les moyens de conquérir de nouveaux publics, notamment avec une maîtrise accrue des stratégies numériques.

Les Canadiens vont reconnaître, apprécier et intégrer mieux et encore plus le rôle de l'art et de la littérature dans leur vie en découvrant les œuvres des artistes soutenus par les programmes de subvention du Conseil et en profitant d'initiatives spéciales et de collaborations novatrices.

« **Les artistes et les organismes artistiques canadiens seront en mesure de faire connaître leurs œuvres à beaucoup plus de gens.** »

Ils vont aussi bénéficier d'une plus grande diffusion des œuvres de la Banque d'art du Conseil.

Sur la scène internationale, le Canada se distinguera davantage par le calibre, l'originalité, et l'innovation de ses meilleurs artistes et compagnies artistiques. Les Canadiens pourront aussi découvrir plus d'œuvres artistiques venant d'autres régions du monde, et les artistes bénéficieront d'échanges de réciprocité et de possibilités de cocréation et de promotion à l'échelle mondiale.

Le Conseil entend non seulement être un partenaire de choix pour les autres organismes et instances qui agissent dans le domaine des arts et de la culture, mais aussi dans d'autres domaines d'activité. Le Conseil sera de plus en plus sollicité pour ses connaissances, pour son expertise et ses capacités de réseautage et de collaboration, ainsi que pour sa volonté à participer à de nouvelles initiatives pour atteindre des objectifs liés à l'avancement du bien commun. Des partenariats créatifs ouvriront de nouvelles possibilités afin que les arts trouvent leur place au cœur même de la vie publique au Canada.

## 2016-2021 : UNE PÉRIODE D'INNOVATION ACCÉLÉRÉE

Pour réaliser cette vision, le Conseil doit continuer à s'adapter et à se transformer à une cadence élevée et constante. La mise en œuvre de ce plan stratégique passe par le lancement, en 2017, d'un nouveau modèle de financement qui offrira plus de souplesse et davantage de capacité pour atteindre et démontrer l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Ayant radicalement diminué le nombre et la complexité de ses programmes de subventions, le nouveau modèle de financement va permettre au Conseil d'optimiser les efforts et les résultats du secteur des arts professionnels en matière de recherche, d'innovation, de création, de production et d'engagement du public envers les arts, dans l'ensemble des champs de la pratique artistique et dans toutes les régions du pays.



**Les nouveaux programmes sont conçus pour répondre aux réalités actuelles et aux tendances identifiées lors des consultations et du grand sondage menés par le Conseil en 2016. »»**

Les nouveaux programmes sont conçus pour répondre aux réalités actuelles et aux tendances identifiées lors des consultations et du grand sondage menés par le Conseil en 2016 : ils cultivent les compétences, renforcent les capacités, favorisent l'adaptabilité et aident les artistes et les organismes artistiques à réaliser leurs visions selon leurs propres conditions.

Le Conseil continuera à miser rigoureusement sur le jugement éclairé des pairs et sur leurs recommandations pour prendre ses décisions en matière de subvention et d'attribution de prix. La primauté de l'excellence artistique et le devoir d'encourager l'appréciation de l'art par les Canadiens demeureront au cœur des préoccupations et de toutes les décisions et actions du Conseil.

À la fin de janvier 2016, un sondage a permis de recueillir les réponses, commentaires et suggestions de 4 220 intervenants sur la vision, les orientations et les objectifs du Conseil pour les cinq prochaines années. Cette rétroaction a grandement contribué à façonner les engagements et les mesures décrites dans le présent document.

Dans l'ensemble, les répondants ont appuyé les orientations du plan stratégique.

- Essentiellement, ils souhaitent voir s'améliorer l'accès aux arts et le soutien aux activités internationales pour les artistes et les organismes artistiques canadiens.
- Ils étaient particulièrement préoccupés par la question du financement (aussi bien l'augmentation du financement direct qu'un meilleur accès aux possibilités de financement).
- Les répondants ont également souligné la valeur de l'indépendance des artistes pour ce qui est de créer et de faire connaître leurs œuvres de la façon qui leur convient le mieux.

## COLLABORATION ET CONSULTATION

Le Conseil entretient un dialogue constant avec les chefs de file et les administrateurs du secteur artistique. Il tire avantage des connaissances et des avis des pairs qui siègent à ses multiples comités d'évaluation. Son personnel assiste aux spectacles, aux manifestations et aux autres rassemblements artistiques et littéraires pour nourrir sa compréhension de la pratique et ajuster les interventions du Conseil.

Le Conseil bénéficie grandement des divers partenariats et des échanges continus qu'il développe avec d'autres conseils des arts, des fondations privées ou des ministères au Canada et à l'échelle internationale.

Entre 2016 et 2021, le Conseil multipliera les échanges et les collaborations non seulement avec le milieu artistique et ses partenaires actuels, mais aussi avec les gouvernements, le milieu des affaires, les milieux universitaires et scolaires et le secteur à but non lucratif en général.

En tenant compte des engagements énoncés dans le présent plan stratégique, le Conseil déterminera les collaborations les plus porteuses pour l'avenir et il s'associera à des partenaires ouverts et intéressés à la contribution que les arts peuvent apporter notamment à l'éducation, à l'environnement, au développement économique, au commerce, à la diplomatie culturelle, à la cohésion sociale et à la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Le Conseil veillera également à susciter, dans toutes les dimensions de la vie en société, davantage d'investissements, d'engagements et d'intérêt dans les arts.

## LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL

Le Conseil a conçu son Plan stratégique 2016-2021 autour de quatre engagements :

- **augmenter son soutien aux artistes, aux collectifs et aux organismes en visant l'excellence artistique et en suscitant l'engagement accru d'un public toujours plus diversifié envers les arts;**
- **accentuer la qualité, la portée et le partage de l'art au Canada grâce au numérique;**
- **investir dans le renouvellement des relations entre les artistes autochtones et les publics autochtones et non autochtones pour qu'émerge un avenir commun;**
- **accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international.**

Chacun de ces engagements s'accompagne de mesures précises pour que le Conseil puisse atteindre ses objectifs en matière d'équité et pour soutenir les artistes et le public de la prochaine génération. C'est en grande partie grâce aux investissements dans les six programmes de subventions du nouveau modèle de financement lancés en 2017 que le Conseil respectera ces quatre engagements.

Dès la publication de ce plan stratégique, le Conseil des arts du Canada soulignera le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en lançant un programme spécial visant à soutenir la création et le partage de productions artistiques de très haut calibre et de nature exceptionnelle, susceptibles d'inspirer, d'éclairer, de questionner, d'interpréter et de projeter l'avenir du Canada et de ses communautés en suscitant l'engagement de ses citoyens et en augmentant le rayonnement des arts d'ici aux échelles locale, nationale et internationale.

AUGMENTER LE SOUTIEN  
DU CONSEIL AUX ARTISTES,  
AUX COLLECTIFS ET AUX  
ORGANISMES EN VISANT  
L'EXCELLENCE ARTISTIQUE ET  
EN SUSCITANT L'ENGAGEMENT  
ACCRU D'UN PUBLIC TOUJOURS  
PLUS DIVERSIFIÉ ENVERS LES ARTS



**B**ien qu'il soit démontré que les arts et la culture contribuent significativement à l'économie locale et à la prospérité du pays, le secteur artistique professionnel ne jouit pas d'une stabilité ou d'une agilité financières suffisantes, d'où sa vulnérabilité aux inévitables soubresauts de l'économie. Tout comme les autres secteurs, le secteur artistique a besoin d'investissements pour pouvoir expérimenter, prendre des risques et atteindre des niveaux de réalisation artistique élevés, tout en surmontant les ralentissements économiques et les défis lorsqu'ils se présentent.

Au cours des cinq prochaines années, les investissements du Conseil des arts du Canada vont prioriser la qualité plutôt que la quantité ainsi que le regroupement et la consolidation des forces plutôt que la fragmentation.



**Les investissements du Conseil des arts du Canada vont prioriser la qualité plutôt que la quantité ainsi que le regroupement et la consolidation des forces plutôt que la fragmentation. »**

Pour que les artistes prospèrent dans l'économie de l'avenir, le Conseil doit investir dans la recherche et le développement artistiques, et soutenir les artistes de la génération montante pour qu'ils puissent mener de longues carrières. Il doit aussi reconnaître qu'il y a des artistes et des organismes qui, pour des raisons liées à la géographie, à des différences culturelles et linguistiques ou à des handicaps, auront besoin d'un soutien

ciblé pour avancer et réussir. Il doit également mieux accueillir les artistes de la prochaine génération dont les approches sont différentes de celles de leurs prédécesseurs.

La résilience économique du secteur des arts n'est pas seulement une question de financement public. Il faut également de nouvelles stratégies pour générer des revenus. On doit donc reconnaître que le public est un élément essentiel du portrait d'ensemble et qu'il est, comme les artistes d'aujourd'hui, exponentiellement plus diversifié et que ses attentes sont fort différentes de celles qui prévalaient il y a une décennie à peine. À l'avenir, pour réussir, les artistes devront renforcer leurs liens avec leur public actuel, s'ouvrir à de nouveaux publics, s'engager de multiples façons auprès des collectivités dans lesquelles ils travaillent et explorer des possibilités à l'extérieur de leur zone de confort.



## Mesures pour 2016-2021

Le lancement du nouveau modèle de financement du Conseil des arts du Canada en avril 2017 est une étape importante de son évolution et de sa modernisation. Il lui permettra de faire un suivi plus précis de ses investissements et de ses initiatives et d'en démontrer publiquement les incidences.

Le doublement du budget du Conseil au cours des cinq années de ce plan stratégique permettra au secteur artistique d'être plus résilient et d'adopter des stratégies de développement durable.

Grâce à cette augmentation, le Conseil sera progressivement en mesure de :

- 1 Bonifier son soutien direct aux artistes, notamment aux jeunes artistes**, grâce à un financement accru, plus souple, adapté aux projets pluriannuels, collaboratifs et interdisciplinaires. Les paiements directs aux auteurs par le biais du Programme de droit de prêt public vont par ailleurs augmenter;
- 2 Investir davantage dans les organismes artistiques** afin d'accroître leur capacité à atteindre de nouveaux sommets artistiques, afin de soutenir leurs efforts d'engagement d'un public diversifié, afin de leur permettre de diversifier leurs sources de revenus et afin de consolider leur rôle comme employeur et agent économique de leur collectivité;
- 3 Soutenir l'équité et l'accès** pour les artistes autochtones et les artistes de la diversité culturelle, les artistes handicapés ou sourds, et les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'ensemble des régions du pays, notamment dans le Nord;
- 4 Soutenir l'émergence et le déploiement de nouveaux modèles d'affaires** pour les arts, en favorisant les idées qui génèrent de nouveaux revenus, suscitent des activités innovantes, interpellent de nouveaux publics et font davantage appel aux possibilités du numérique;
- 5 Maintenir un dialogue éclairé** avec le gouvernement et les décideurs sur les questions réglementaires et législatives qui touchent la rémunération et les conditions de la pratique des artistes, notamment en matière d'assurance emploi, de fiscalité, de prestations et de droits d'auteur.

ACCENTUER LA QUALITÉ,  
LA PORTÉE ET LE PARTAGE  
DE L'ART AU CANADA  
GRÂCE AU NUMÉRIQUE



La croissance fulgurante des technologies numériques change nos rapports aux contenus artistiques et culturels et, encore davantage, la façon de nous connecter les uns aux autres et au monde. L'effacement des frontières entre le public et l'artiste, entre le professionnel et l'amateur, entre ce qui est commercial et ce qui ne l'est pas se poursuit. Toutefois, la nouvelle façon de « consommer » l'art ne se traduit pas par une augmentation généralisée de la rémunération des artistes professionnels. La très grande majorité de ces artistes ne reçoit pas une juste compensation pour l'utilisation et la distribution des œuvres. La création artistique elle-même

« Le Conseil entend élaborer et déployer sa première stratégie numérique pour orienter ses investissements supplémentaires et ciblés et soutenir l'ensemble du secteur artistique professionnel. »

est trop souvent exclue des modèles de distribution numérique qui sont de plus en plus mondialisés et débranchés de l'écosystème artistique des pays.

L'art et les artistes canadiens ne sont pas aussi visibles dans l'univers virtuel qu'ils pourraient et devraient l'être. En plus de la « fracture numérique » entre les gens qui ont accès à l'internet haute vitesse et ceux qui n'y ont pas accès, il existe, dans le milieu des arts, une fracture entre les artistes qui considèrent les technologies numériques comme essentielles à leur travail et ceux qui tiennent à créer des œuvres concrètes ou de types purement analogues pour faire obstacle ou même se protéger contre ses effets négatifs.

Dans ce contexte, les artistes ont besoin de ressources supplémentaires et d'un soutien approprié pour trouver leur place dans un environnement en mutation radicale – que ce soit pour optimiser l'utilisation de la technologie afin de créer de nouvelles visions et expériences artistiques ou afin de rendre plus faciles la découverte et la fréquentation de leurs œuvres par un très large public. Comme on se sert de plus en plus d'outils numériques en ligne pour chercher des œuvres artistiques numériques ou non numériques, les artistes comme les organismes ont besoin de tous les moyens possibles pour établir des connexions avec le public.

## Mesures pour 2016-2021

Le Conseil entend élaborer et déployer sa première stratégie numérique pour orienter ses investissements supplémentaires et ciblés et soutenir l'ensemble du secteur artistique professionnel afin qu'il utilise judicieusement les technologies numériques pour créer, partager et faire partager les œuvres avec les publics d'ici et du monde. Cette stratégie sera pensée et mise en œuvre en tenant compte des nécessaires complémentarités et synergies avec les stratégies gouvernementales et autres intervenants, qui touchent les industries culturelles et le secteur des médias.

Le Conseil compte :

- 1 **Entreprendre des recherches pour comprendre en détail** les besoins et les défis du secteur artistique professionnel relativement aux technologies numériques et pour mettre en lumière des pratiques exemplaires développées ici et à l'international;
- 2 **Accroître la sensibilisation et la capacité** du secteur artistique professionnel à tirer parti des technologies numériques en organisant des échanges intersectoriels, dont un important sommet en 2017; à offrir des ressources et des possibilités d'apprentissage; et à soutenir des partenariats ainsi que des réseaux et des collaborations efficaces;
- 3 **Faire des investissements éclairés** dans des projets qui utilisent les technologies numériques, en particulier pour créer de nouvelles formes d'art, pour rehausser l'expérience artistique et permettre aux arts d'atteindre de nouveaux publics.

INVESTIR DANS LE  
RENOUVELLEMENT DES  
RELATIONS ENTRE LES  
ARTISTES AUTOCHTONES ET  
LES PUBLICS AUTOCHTONES  
ET NON AUTOCHTONES  
POUR QU'ÉMERGE UN  
AVENIR COMMUN



Le Canada est à un tournant historique. Les relations entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada, et entre les peuples autochtones et l'État canadien doivent être radicalement transformées.



**Dans chaque région du pays, l'expression créative peut jouer un rôle vital dans le processus de réconciliation nationale, car elle offre d'autres voix, d'autres véhicules et d'autres occasions d'exprimer les vérités historiques et les espoirs du présent. L'expression créative soutient les pratiques quotidiennes de résistance, de guérison et de reconnaissance à l'échelle des particuliers, de la collectivité, de la région et du pays entier. »**

*Citation du Rapport de la CVR (p. 303)*

La publication des conclusions de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) en juin 2015 a permis de sensibiliser le grand public à l'urgence d'y procéder.

C'est un moment unique dans l'histoire du pays, et les arts sont conviés à y jouer un rôle essentiel.

Dans son rapport, la CVR demande au Conseil « d'établir, comme priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation. » Avant même la publication du rapport de la CVR, le Conseil avait annoncé une refondation de ses rapports avec les artistes autochtones. Le Conseil a mis en œuvre des initiatives et des stratégies en vue de faciliter un engagement plus large, plus exhaustif et plus durable envers les expressions créatives et culturelles des peuples autochtones du Canada et envers la nécessité et l'importance vitale de la conciliation et de la réconciliation à ce moment-ci de notre histoire.

Le Conseil estime qu'une approche qui respecte et valorise l'expression artistique, les protocoles culturels, les droits et traditions et la vision du monde des Premières Nations, des Inuits et des Métis stimulera le travail des artistes, enrichira les pratiques artistiques et dynamisera les collectivités des Premières Nations, ainsi que les collectivités inuites et métisses. C'est un changement fondamental dans l'approche de financement, de soutien et de reconnaissance des arts et des cultures autochtones de notre pays. On y reconnaît ainsi les droits culturels des peuples autochtones et respecte le concept du droit à l'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



## Mesures pour 2016-2021

En mettant à profit les liens directs que le Conseil a noués avec les artistes et les organismes autochtones depuis plus de 20 ans, ainsi que les connaissances du patrimoine autochtone que maîtrise son personnel et les pairs-évaluateurs, il développera une approche visant l'autodétermination culturelle pour une gamme complète de pratiques artistiques et culturelles coutumières et contemporaines des artistes et des professionnels des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Conseil a l'intention de :

**1 Investir davantage dans la création autochtone** sous toutes ses formes. À compter de 2017, le programme **Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis** va soutenir un large éventail d'initiatives artistiques, de voyages, de projets et d'organismes. Les artistes et organismes autochtones seront également admissibles aux autres programmes du Conseil.

Comme les jeunes Autochtones représentent le segment de la population canadienne ayant la plus forte croissance, le Conseil investira également dans des initiatives de soutien aux jeunes artistes et de développement des jeunes publics autochtones, et favorisera la transmission culturelle;

**2 Contribuer à la réconciliation et à la conciliation entre les peuples autochtones et non autochtones** par l'entremise des arts. Le Conseil va continuer de collaborer avec des partenaires pour soutenir des projets qui font participer des Autochtones comme des non-autochtones du Canada afin que les efforts nationaux de réconciliation demeurent pertinents pour tous;

**3 Tirer parti des collaborations et des échanges de connaissances** en travaillant avec d'autres bailleurs de fonds et organismes afin d'échanger et de renforcer le soutien et la connaissance des arts autochtones au pays, en particulier pour toucher les régions mal desservies, comme le Nord. Le Conseil entend jouer un rôle de premier plan dans le développement de relations nouvelles et durables entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada et il continuera de collaborer avec ses collègues de tout le pays afin de promouvoir un dialogue à l'échelle nationale dans ce domaine.

ACCROÎTRE LE  
RAYONNEMENT DE  
LA CRÉATION D'ICI ET  
DE NOS ARTISTES À  
L'INTERNATIONAL



La réussite artistique et financière d'un nombre grandissant d'artistes et d'organismes artistiques canadiens suppose une présence durable et solide sur la scène internationale. Cette présence doit leur permettre de partager leurs œuvres avec des publics intéressés qui apprécient le meilleur de la création artistique canadienne.

« La réussite artistique et financière d'un nombre grandissant d'artistes et d'organismes artistiques canadiens suppose une présence durable et solide sur la scène internationale. »

Les œuvres des artistes d'ici reflètent en grande partie notre société qui, elle, s'y reconnaît. Elles renvoient une image du Canada comme société novatrice, ouverte, intéressante, consciente de ses enjeux de développement et diversifiée. Pour rayonner à l'international de façon soutenue, les artistes et les professionnels des arts ont besoin d'argent, de temps et de ressources pour créer des œuvres de

haut calibre et pour assumer pleinement un leadership culturel dans des contextes et des marchés très spécifiques.

Il est également essentiel de favoriser la réciprocité en accueillant des artistes étrangers au Canada et en soutenant des coproductions, des résidences et des échanges artistiques bilatéraux et multilatéraux.

En travaillant avec le gouvernement et d'autres partenaires ici et à l'étranger, le Conseil peut apporter une précieuse contribution à la présence artistique internationale du Canada et veiller à ce que ses interventions dans ce domaine soient fondées sur ses expertises spécifiques et complémentaires à celles des autres organismes de soutien fédéraux.

## Mesures pour 2016-2021

Pour réussir à atteindre ses objectifs, le Conseil mettra à profit ses relations et ses ententes existantes et il explorera aussi de nouvelles possibilités, notamment en ce qui a trait aux marchés émergents qui offrent un fort potentiel pour nos artistes et organismes artistiques.

Le Conseil a l'intention de :

- 1 Améliorer la présence et la visibilité** des artistes et des professionnels des arts canadiens à l'étranger, faciliter la diffusion des créations artistiques, encourager les échanges interculturels et le leadership culturel et investir les marchés internationaux par le biais de subventions, d'initiatives stratégiques et d'ententes avec des partenaires internationaux;
- 2 S'engager dans des stratégies coordonnées à long terme** avec les ministères et d'autres organismes en synergie avec leurs approches respectives d'exportation culturelle, de promotion commerciale et de diplomatie culturelle internationales. Le Conseil entend peaufiner sa capacité de renforcer la présence et le profil des œuvres et des artistes canadiens au Canada à l'étranger tout en soutenant le développement du secteur artistique professionnel canadien;
- 3 Mettre l'accent sur les jeunes, sur les arts autochtones et sur l'équité dans un contexte international.** Le Conseil coordonnera ses efforts avec la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) dans des domaines comme le soutien à la diversité culturelle, l'éducation, la cohésion sociale et le développement durable. Il sollicitera l'expertise de la CCUNESCO en matière d'intervention auprès des jeunes. Il favorisera également les liens entre les artistes autochtones et les populations autochtones d'autres pays; il s'appuiera sur les relations actuelles avec les pays de la Francophonie et d'autres pays ayant des liens culturels ou linguistiques avec des artistes canadiens; et il soutiendra les artistes canadiens handicapés ou sourds afin qu'ils prennent leur place sur la scène internationale.

## VISER DES RÉSULTATS ET EN RENDRE COMPTE

Le présent plan stratégique est en adéquation avec le mandat et les objectifs stratégiques du Conseil des arts du Canada.

Au cours des cinq prochaines années, le Conseil assurera le suivi des mesures décrites dans le présent document et fera rapport de l'avancement des résultats visés. Un cadre de mesure du rendement détaillé, qui sera intégré au plan opérationnel du Conseil, est en cours d'élaboration et sera rendu public en 2017. Les résultats seront communiqués par le biais des rapports annuels du Conseil, lors des réunions publiques et de ses rapports réguliers.

## LA VOIE À SUIVRE : S'ENGAGER À ÉVOLUER

La période 2016-2021 sera une période de profonds changements. Le Conseil a déjà commencé à transformer ses programmes de subventions et ses méthodes de travail pour réaliser les engagements stratégiques décrits dans le présent document. Il a l'intention d'accroître sa capacité à dialoguer avec les intervenants et les partenaires et de s'investir dans la recherche, le suivi, les rapports et l'évaluation des programmes. Il va également faire un meilleur usage des technologies numériques pour joindre les artistes et mobiliser le public.

Tout au long de ces changements, il continuera pleinement à soutenir l'excellence artistique et la prise de risques en création. Il continuera également à soutenir le rôle important joué par les pairs dans l'évaluation de la qualité et la portée artistiques. Il s'efforcera d'assurer l'équité et l'accès pour tous à ses programmes et services afin que les arts reflètent le Canada d'aujourd'hui et de demain.

Apporter des changements n'est pas toujours facile, mais le Conseil croit fermement qu'il est nécessaire d'évoluer pour réaliser sa vision de l'avenir. Le Conseil va s'adapter, répondre aux défis qui se présentent et cerner toutes les occasions qui s'offrent à lui. Il va développer de nouveaux outils ainsi que de nouvelles stratégies et méthodes de travail. Il écouter attentivement les critiques et les encouragements afin d'assurer le suivi de ses progrès dans la réalisation de ses objectifs.

Car il s'agit bien de façonner un nouvel avenir.



[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

